



GUIDE PRATIQUE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE



2026 / 2027



SOMMAIRE



1. LES STRUCTURES

4

Les écoles de Gex.....	4
Le centre de loisirs.....	7
La restauration scolaire.....	10



2. LES INSCRIPTIONS

13

Les types d'inscriptions.....	13
La marche à suivre.....	15
Dates importantes.....	17



3. LA JOURNÉE DE L'ENFANT

19

Le planning hebdomadaire des enfants.....	19
Le temps scolaire.....	20
Les temps périscolaires.....	21



4. TARIFS ET CONTACTS

22

Tarifs des services.....	22
Carnet d'adresses.....	24

LE MOT DES ÉLUS



Cette nouvelle année est dans la continuité des précédentes, avec toutefois des évolutions. En effet, la nouvelle équipe municipale a choisi de maintenir le cap ambitieux sur les investissements : programme d'agrandissement et de réhabilitation de l'école Perdtemps, réfection totale de la toiture de l'école maternelle des Vertes Campagnes, création de deux salles de classe à l'école de Parozet et projet d'extension du réfectoire de la cantine maternelle. Cette liste non exhaustive de travaux est motivée par la volonté renouvelée d'offrir aux enfants et à la communauté éducative, les meilleures conditions d'apprentissage et d'accueil possibles.

Ce guide est maintenant devenu incontournable pour les familles pour une rentrée et une année sereines.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous adressons à tous, élèves, parents, agents des écoles et enseignants, tous nos vœux de très bonne rentrée !



Patrice DUNAND

Maire de Gex,
Président de Pays de Gex Agglo,
Conseiller régional



Virginie ZELLER

Maire-Adjointe aux Actions
scolaires et éducatives



LES ÉCOLES DE GEX



La Ville dispose de trois écoles publiques et d'une école privée (Jeanne d'Arc).



En **2025**, l'effectif total des écoles de Gex s'élevait à : **1281** élèves.

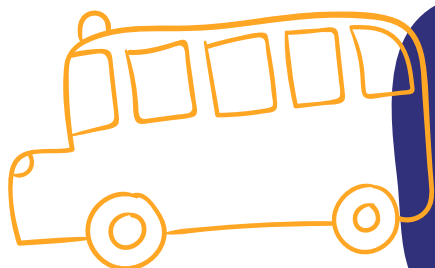
École Perdtemps



64 av. Perdtemps, 01170 Gex

Effectif 2025 : 334 élèves
Année de construction $\approx$ 1890
Surface : 1880 m²
Nombre de classes : 12

École Parozet



233 rue de l'Oudar, 01170 Gex

Effectif 2025 : 451 élèves
Année de construction $\approx$ 1980
Surface : 5765 m²
Nombre de classes : 17



École des Vertes Campagnes



143 rue des Vertes Campagnes, 01170 Gex

Effectif 2025 : 496 élèves
Année de construction : 1974
Surface : 4282 m²
Nombre de classes : 19



Bon à savoir :

L'école d'un enfant est déterminée en fonction des effectifs de chaque école et de la carte de sectorisation municipale.



LES TRAVAUX

La commune a engagé **6 millions** d'euros de travaux pour les **3 groupes scolaires** de la commune.

École des Vertes Campagnes

Nouvelle toiture pour la maternelle avec une **nouvelle ventilation** pour rafraîchir les salles de classe de la maternelle.

École Parozet

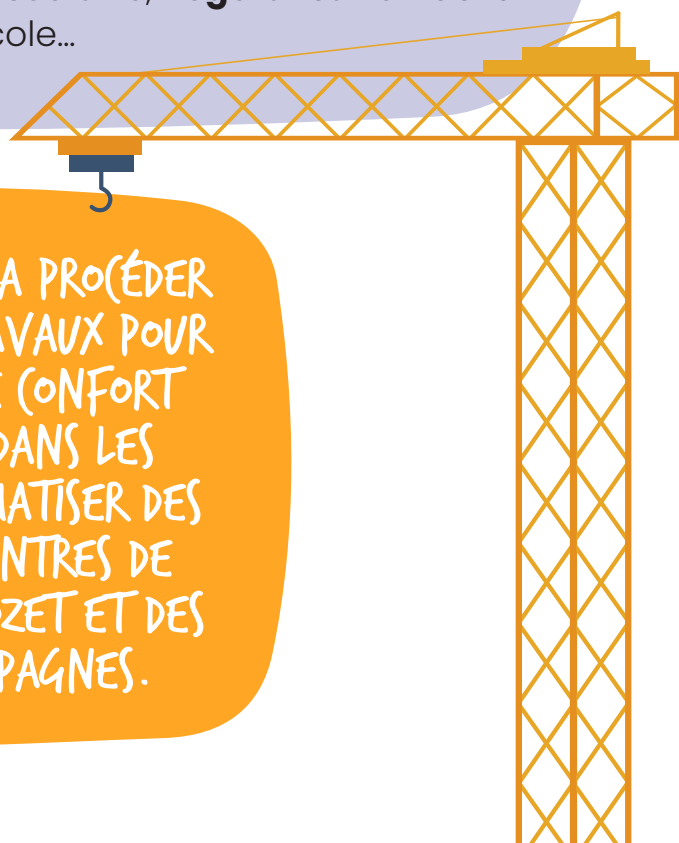
Création de 2 classes en maternelle et en élémentaire.
Extension du réfectoire de la cantine maternelle.

École Perdtemps

Nouvelle cantine pour la maternelle et l'élémentaire, travaux dans les salles de classe de maternelle avec une **nouvelle ventilation, isolation, agrandissement du péricolaire, végétalisation** de la cour d'école...



LA COMMUNE VA PROCÉDER À D'AUTRES TRAVAUX POUR AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DANS LES CLASSES ET CLIMATISER DES SALLES DES CENTRES DE LOISIRS DE PAROZET ET DES VERTES CAMPAGNES.





LE CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

« LA BUISSONNIÈRE »

Le centre de loisirs communal « La Buissonnière » se situe sur deux sites :

📍 **Dans les locaux de l'école des Vertes Campagnes**

📍 **Et dans ceux de l'école Parozet**



*L'équipe
d'animation*



L'équipe d'animation est composée de **21** animateurs. Elle intervient sur les accueils périscolaires, les mercredis et lors de l'accueil extrascolaire des vacances.





L'équipe d'animation est constituée d'agents formés avec le BAFA et de non diplômés. Un financement du BAFA est proposé par la Ville aux animateurs non formés. Les agents sont formés tout au long de l'année scolaire par le centre de formation de la fonction publique ou tout autre organisme agréé.



TOUTE EMBAU(HE EST SYSTÉMATIQUEMENT PRÉCÉDÉE D'UNE VÉRIFICATION PRÉALABLE DU CASIER JUDICIAIRE ET DU FICHIER JUDICIAIRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS SEXUELLES OU VIOLENTES. (E CONTRÔLE EST RENOUVELÉ (HAQUE ANNÉE À L'ÉGARD DES AGENTS DÉJÀ EN POSTE.

Les responsables de site sont chargés de rappeler régulièrement aux équipes d'animation, les règles et consignes garantissant les conditions d'accueil et de sécurité des enfants.



Chaque semaine, les animateurs se réunissent et travaillent collectivement afin de réfléchir aux activités proposées aux enfants. Ils précisent également la mise en œuvre des projets du **Plan Mercredi.**



Horaires d'accueil des vacances scolaires :

7H30 - 18H30

Les arrivées sont possibles de **7H30** à **9H** et les départs de **17H** à **18H30**. Aucun enfant ne sera accepté après **9H**.

Les activités ont lieu de **9H** à **17H**.





LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le centre de loisirs applique le **PEdT (projet éducatif territorial)**, un outil de collaboration locale qui a vocation à rassembler, à l'initiative de la Ville de Gex, l'ensemble des acteurs agissant autour de l'éducation. Ses projets s'inscrivent essentiellement dans le cadre du Plan Mercredi. Le centre de loisirs est également labellisé Loisirs équitables.

Les axes d'action :

- ✓ Complémentarité et cohérence dans les différents temps de l'enfant
- ✓ Déclinaison des parcours thématiques, en favorisant le partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire et le tissu associatif
- ✓ Inscription dans les grands projets de la Ville
- ✓ Encouragement de l'autonomie et de la prise d'initiative de l'enfant
- ✓ Valorisation de la mixité sociale et de l'inclusion des enfants porteurs de handicaps
- ✓ Offre d'activités ludiques et pédagogiques
- ✓ Découverte du patrimoine historique et culturel local
- ✓ Évolution et vie en collectivité

Ces documents sont disponibles sur l'Espace Citoyens

Les activités du centre :

LUDOTHÈQUE

ACTIVITÉS SPORTIVES
INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES

ÉVEIL CULTUREL

ACTIVITÉS VERTES ET
SENSIBILISATION À L'ÉCOLOGIE

PROJETS DU PLAN MERCREDI

ATELIERS (VISINE

ACTIVITÉS MANUELLES
ET ARTS (CRÉATIFS

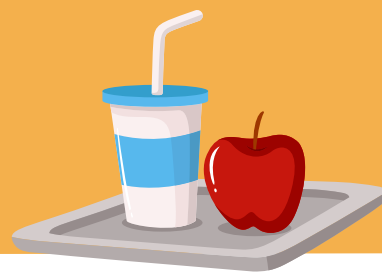
GRANDS JEUX EXTÉRIEURS

SORTIES DÉCOUVERTE





LA RESTAURATION SCOLAIRE



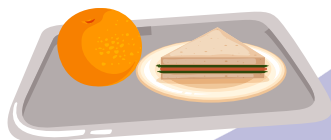
Chaque école dispose de son propre restaurant scolaire. Les élèves d'élémentaire ont accès au self tandis que les maternelles bénéficient du service à table. Les élèves de Grande Section disposent d'une adaptation progressive à l'usage du self tout au long de l'année.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, **750** repas sont servis quotidiennement sur l'ensemble des sites !



L'équipe de restauration scolaire est composée de **20 agents d'élémentaire** qui, en plus de l'entretien des locaux de l'école, préparent le service et les repas des enfants. Les ATSEM s'occupent des groupes d'élèves de maternelle. Ensemble, ils participent à l'apprentissage de **l'équilibre alimentaire** et à **accompagner l'enfant vers l'autonomie** (se servir, partager, respecter le matériel...). Les animateurs encadrent les élèves d'élémentaire durant leur pause méridienne.



La Ville de Gex s'engage à proposer une restauration de qualité et collabore avec la société RPC pour l'élaboration et la livraison des repas **depuis le 1^{er} septembre 2021**. Cette entreprise spécialisée dans la restauration scolaire développe des valeurs écoresponsables et privilégie la cuisine traditionnelle à partir de produits frais et de circuits courts.

Plus d'infos sur rpc01.com





I. LES STRUCTURES

Les menus proposés sont élaborés lors d'une commission restauration par les référents des restaurants scolaires **avec l'assistance d'une diététicienne**. Ce fonctionnement permet la prise en compte directe des retours des enfants tout en respectant l'équilibre des repas.

Un **repas végétarien** est proposé une fois par semaine dans le cadre de la loi EGalim ainsi qu'un minimum de 20% de produits biologiques.



Les menus et la liste des allergènes sont disponibles dans la rubrique « Infos pratiques » de l'Espace Citoyens

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>

LE P.A.I (PROJET D'AC(VEIL INDIVIDUALISÉ)

Si un enfant présente une allergie alimentaire ou un problème de santé particulier, les familles ont la responsabilité d'établir un P.A.I. auprès de la direction de l'école fréquentée et de le fournir au service des inscriptions de la mairie, une fois signé par le médecin, les parents et l'école.

Celui-ci répond uniquement à des **problématiques de santé** et non à des habitudes alimentaires personnelles.

Allergie alimentaire :



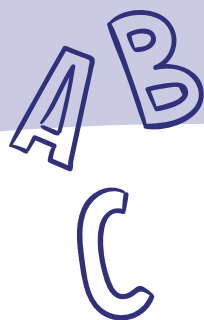
L'accueil se fait uniquement avec **un panier repas préparé par la famille** et apporté dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Un tarif spécifique est appliqué au foyer.

Prise de médicament :



Aucun médicament n'est administré sans P.A.I. complet.





(CHARTÉ) DE LA VIE QUOTIDIENNE POUR LES TEMPS MÉRIDIENS, PÉRISCOLAIRES ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil dans les structures municipales doit être un moment serein et de qualité pour les enfants. C'est pourquoi il est important que les familles aient bien pris connaissance du **règlement des services de la vie scolaire** qu'elles valident au moment de l'inscription en ligne. Il est disponible à tout moment sur l'Espace Citoyens.



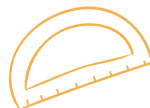


TYPES D'INSCRIPTIONS

Il existe différents types d'inscriptions à réaliser :

- Les inscriptions **scolaires** (= écoles)
- Les inscriptions "**vie scolaire**" (= cantine et accueil périscolaire)
- Les inscriptions au **centre de loisirs**

> INSCRIPTIONS **SCOLAIRES**



Les inscriptions scolaires pour septembre 2027 concernent :

tout enfant né en 2024 et faisant son entrée en première année de maternelle (PS)

tout enfant nouvellement arrivé à Gex

tout enfant né en 2021 et faisant son entrée au cours préparatoire de l'élémentaire (CP) à l'école Parozet

Lorsque l'école sera déterminée, un **certificat de préinscription** sera envoyé aux familles qui devront finaliser l'affectation de leur enfant auprès de la direction de l'école. Cette étape est impérative afin que l'enfant figure dans les effectifs scolaires et sur les listes de classe.

ATTENTION

En cas d'inscription tardive ou en cours d'année, un délai de carence s'applique pour la gestion administrative du dossier.



II. LES INSCRIPTIONS



> INSCRIPTIONS VIE SCOLAIRE

Les services de la « vie scolaire » comprennent :



Le restaurant scolaire



**L'accueil périscolaire
(matin, soir et mercredi)**

Il est nécessaire d'inscrire votre/vos enfant(s) à ces services et de bien veiller à renouveler ces inscriptions **chaque année scolaire**.

> INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS



Si vous souhaitez que votre enfant intègre le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, une inscription est nécessaire pour **chaque période de vacances**. Lorsque l'enfant fréquente déjà les services périscolaires et extrascolaires, la démarche est simplifiée via le formulaire en ligne de réservation des jours.



Les modifications et annulations des jours réservés aux services de la vie scolaire sont possibles via l'Espace Citoyens ou par courriel à vie.scolaire@ville-gex.fr durant la période d'inscription. Aucune réservation ou modification n'est possible passé ce délai.



L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE EST IMPÉRATIVE POUR LES SORTIES EN SUISSE OU POUR TOUTE TRAVERSÉE DU PAYS. UN ENFANT NE L'AYANT PAS FOURNIE AU PRÉALABLE NE POURRA PAS PARTIR OU ÊTRE ACCUEILLI AU CENTRE.



MARCHE À SUIVRE



La Ville dispose d'un **"Espace Citoyens"**, une plateforme en ligne permettant d'effectuer les inscriptions et autres démarches de façon dématérialisée.



L'interface est simple et pratique !



(ET ESPACE EST ACCESSIBLE 7J/7,
24H/24, DEPUIS LE SITE WWW.GEX.FR
OU VIA L'ADRESSE :



<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>

Vous y retrouverez les actualités de la vie scolaire et les informations sur le fonctionnement des services.

En créant un espace personnel, il est possible :

- ✓ De procéder aux inscriptions scolaires, au restaurant scolaire et au centre de loisirs
- ✓ D'effectuer des modifications sur les activités de vos enfants (annulations, réservations de jours...)
- ✓ De signaler l'absence de votre enfant aux différents services
- ✓ De consulter l'historique de vos demandes
- ✓ D'adhérer à la facture dématérialisée
- ✓ De payer par carte bancaire vos factures en ligne

Mais aussi de prendre rendez-vous en mairie pour vos documents d'identité !

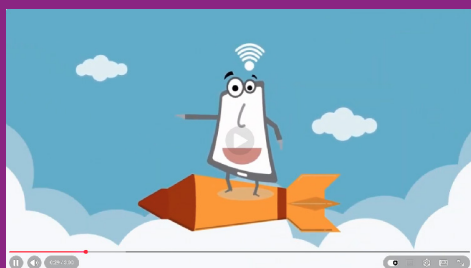
II. LES INSCRIPTIONS



L'espace Citoyens est un service accessible **7j/7** et **24H/24**. Vous pouvez même y accéder de manière simplifiée via l'application mobile "Gex en poche".



Des tutoriels vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube Ville de Gex pour vous apprendre à mieux maîtriser l'Espace Citoyens !



Besoin d'aide ?



Assistance à l'inscription :
Pôle Action éducative et Sports
04.50.42.25.45
vie.scolaire@ville-gex.fr

Horaires d'accueil en mairie* :
Lundi – jeudi : 8h-12h / 14h-18h
Vendredi : 8h-12h / 14h-17h
***Sous réserve de modification exceptionnelle**



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Inscriptions aux vacances du centre de loisirs 2026/2027 :

Vacances d'automne



Du 21 septembre au 9 octobre 2026

Vacances d'hiver



Du 18 janvier au 5 février 2027

Vacances de printemps



Du 15 mars au 2 avril 2027

Vacances d'été



Du 7 au 25 juin 2027

Le centre de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël ainsi que du 26 au 30 juillet 2027 et du 30 août au 1^{er} septembre 2027.

Inscriptions pour l'année scolaire 2027/2028 :



Inscriptions scolaires :
du 8 février (dès 9h) au 23 avril 2027



Inscriptions au restaurant scolaire et
au centre de loisirs :
du 5 mai (dès 9h) au 2 juillet 2027



Tout le mois de mai, le service sera fermé les après-midis.



CALENDRIER SCOLAIRE

Les dates importantes de 2026/2027 :

Mardi 1^{er} septembre 2026



Rentrée scolaire

**Du lun. 19 octobre au
dim. 1^{er} novembre 2026**



Vacances d'automne

**Du lun. 21 décembre 2026
au dim. 3 janvier 2027**



Vacances de Noël

**Du lun. 15 février au
dim. 28 février 2027**



Vacances d'hiver

**Du lun. 12 avril au
dim. 25 avril 2027**



Vacances de printemps

Vendredi 7 mai 2027



Pont de l'Ascension

**Du lun. 3 juillet au
mar. 31 août 2027**



Vacances d'été





PLANNING HEBDOMADAIRE DES ENFANTS

Journées d'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7H30 – 8H30
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

8H30 – 11H30
TEMPS SCOLAIRE

11H30 – 13H15
PAUSE MÉRIDienne

13H15 – 16H15
TEMPS SCOLAIRE

16H15 – 18H30
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Centre de loisirs

Mercredi

7H30 – 9H00
ARRIVÉE DES ENFANTS

9H00 – 12H00
TEMPS D'ACTIVITÉS

12H00 – 14H00
PAUSE MÉRIDienne

14H00 – 17H00
TEMPS D'ACTIVITÉS

17H00 – 18H30
DÉPART DES ENFANTS





LE TEMPS SCOLAIRE



Le temps scolaire est placé sous la responsabilité de **l'Éducation Nationale**. Les **21** ATSEM de la Ville de Gex assistent les enseignants de maternelle et accompagnent les jeunes enfants dans leur vie quotidienne. Elles entretiennent également les locaux et le matériel pédagogique de l'école.



Le matin, l'école ouvre ses portes **10** minutes avant le début du temps scolaire pour l'arrivée des enfants.

En cas de retard, les familles doivent se référer au **règlement de l'école**.



Après 16h15, un enfant se trouve sous la responsabilité de ses parents, et non celle des professeurs. Toutefois, si l'enfant ne rentre pas seul à son domicile et qu'il n'est pas récupéré, l'équipe enseignante le gardera et tentera de contacter la famille ou une personne référente.



Un enfant non prévu au restaurant scolaire ou à l'accueil périscolaire ne peut pas être pris en charge par l'équipe d'animation.



Quand un enfant n'est pas à l'école le matin, il ne peut pas manger à la cantine le midi.

Retour à l'école à 13h15.



LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Les temps périscolaires sont placés sous la responsabilité de la Ville de Gex. Chaque groupe scolaire dispose de locaux dédiés pour l'accueil des enfants. L'équipe d'animation s'occupe d'accompagner les enfants au sein du groupe scolaire entre les différents temps.



L'ACCUEIL DU MATIN :

7H30 - 8H30

Les arrivées sont possibles de 7h30 jusqu'à 8h10

L'ACCUEIL DU SOIR :

16H15 - 18H30

Les départs sont possibles de 16h45 jusqu'à 18h30

L'ACCUEIL DU MERREDI :

7H30 - 18H30

Les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h00

et les départs de 17h00 à 18h30



ATTENTION

En cas de retard : Les familles doivent impérativement contacter l'équipe d'animation (voir Carnet d'adresses p. 25). Si personne ne vient chercher un enfant à 18h30, deux animateurs restent afin de joindre la famille ou les personnes de contact déclarées. **Après 30 minutes, la gendarmerie est avisée.**



LES TARIFS

RESTAURATION SCOLAIRE

	RÉSIDENT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE ET REPAS ADULTES
	QUOTIENT					QUOTIENT A à E
	A	B	C	D	E	
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	
Tickets primaires	7,87	7,16	5,78	3,69	2,15	8,52
Forfait abonnement	99,30	90,00	73,01	46,75	27,06	
Panier repas (PAI médecin)	5,35	4,86	3,95	2,51	1,47	5,73

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	RÉSIDENT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B À E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	≥ 1725	< 1725
0h30 allocataire	2,28	2,14	1,77	1,12	0,73	3,05	2,95
1h00 allocataire	4,57	4,28	3,56	2,25	1,48	6,10	5,88
1h30 allocataire	6,84	6,43	5,33	3,38	2,21	9,16	8,84
2h allocataire	9,12	8,57	7,12	4,50	2,96	12,22	11,79
0h30 non allocataire	2,58	2,45	2,10	1,43	1,06	3,38	3,24
1h00 non allocataire	5,16	4,89	4,20	2,85	2,12	6,75	6,50
1h30 non allocataire	7,75	7,33	6,30	4,27	3,18	10,13	9,74
2h non allocataire	10,33	9,77	8,40	5,70	4,24	13,50	12,98

ALSH MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

	RÉSIDENT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B À E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	≥ 1725	< 1725
0h30 allocataire	1,73	1,56	1,26	0,92	0,52	2,43	2,36
1h00 allocataire	3,47	3,13	2,53	1,85	1,05	4,86	4,71
1h30 allocataire	5,21	4,69	3,79	2,76	1,57	7,29	7,07
2h allocataire	6,95	6,26	5,06	3,68	2,10	9,73	9,43
0h30 non allocataire	2,06	1,86	1,58	1,21	0,84	2,76	2,69
1h00 non allocataire	4,11	3,71	3,17	2,43	1,67	5,53	5,36
1h30 non allocataire	6,17	5,56	4,75	3,64	2,50	8,29	8,06
2h non allocataire	8,23	7,41	6,34	4,85	3,33	11,06	10,75
Repas	4,08	3,62	2,96	2,15	1,24	5,98	5,55
Panier repas (PAI médecin)	2,78	2,52	2,05	1,31	0,75	4,08	3,71



Le quotient d'une famille est calculé sur la base de son revenu fiscal de référence indiqué sur son avis d'impôt sur les revenus* :

Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts

*Les foyers n'ayant pas d'avis d'imposition peuvent contacter le pôle Action éducative et Sports.

BON À SAVOIR

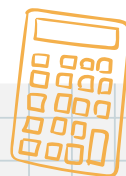
Pour la mairie, le coût par heure d'un enfant au périscolaire (matin, soir) est de **3,88 €** et pour le mercredi et les vacances (centre de loisirs) de **6,65 €**. Le coût de revient d'un repas servi à la cantine est de **10,45 €** par enfant.

Les factures des services de la vie scolaire sont **mensuelles** et disponibles sur l'Espace Citoyens à terme échu. Les conditions de facturation et de remboursement sont disponibles dans le règlement des services de la vie scolaire.

En cas d'anomalie sur une facture, il est possible d'envoyer une réclamation écrite à vie.scolaire@ville-gex.fr

MODALITÉS DE PAIEMENT

$$2+2=4$$



- | | |
|---|--|
| ✓ Carte bancaire en ligne sur l'espace personnel de l'Espace Citoyens | ✓ Prélèvement automatique SEPA au 30 du mois suivant |
| ✓ Carte bancaire dans un point de proximité de la DGFIP* muni(e) de votre facture | ✓ Chèque CESU pour le centre de loisirs uniquement auprès du Centre des Finances publiques de Gex |
| ✓ Espèces (dans la limite de 300€) dans un point de paiement de la DGFIP* muni(e) de votre facture | ✓ Portail PayFIP (site de télépaiement de la DGFIP) |

*DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques



CARNET D'ADRESSES

Pour tout ce qui concerne les inscriptions, réservations, annulations, la gestion des dossiers et la facturation :



VOTRE OUTIL

Espace Citoyens de la Ville de Gex

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>

Accessible depuis votre PC ou via l'application mobile "Gex en poche".

VOTRE INTERLOCUTEUR

Pôle Action éducative et Sports de la Ville de Gex

77 rue de l'Horloge, 01170 GEX

04.50.42.25.45 / vie.scolaire@ville-gex.fr

Horaires d'accueil* :

Du lundi au jeudi : 8h-12h / 14h-18h

Le vendredi : 8h-12h / 14h-17h

*Sous réserve de modification exceptionnelle



PAIEMENT

Centre des Finances publiques de Gex

10 place Gambetta, 01170 GEX

04.50.41.51.03

Paiement de proximité :

Tabac Hall de la presse

48 Rue de Genève, 01170 GEX

04.50.41.51.50





CENTRE DE LOISIRS



Centre de loisirs La Buissonnière

Site des Vertes Campagnes : 143 Rue des Vertes Campagnes, 01170 GEX

Site de Parozet : 233 Rue de l'Oudar, 01170 GEX

04.50.28.72.03 / responsable.alsh@ville-gex.fr

Vous êtes en retard pour récupérer votre enfant au périscolaire du soir :

Périscolaire Parozet : **07.85.90.97.30**

Périscolaire Perdtemps : **06.16.11.01.71**

Périscolaire Vertes Campagnes : **04.50.28.72.03** ou **07.85.77.57.10**

(réseau mobile très faible dans l'enceinte du groupe).

En ce qui concerne les écoles, elles n'ont pas de secrétariat. Leurs directeurs ont des jours de décharge dédiés à l'administratif chaque semaine. À moins d'une urgence, il est recommandé de les contacter par courriel.

ÉCOLE PAROZET

École maternelle Parozet

Direction : Antoine BISIAUX
233 Rue de l'Oudar, 01170 GEX

04.50.41.94.02

ce.0011038y@ac-lyon.fr

École élémentaire Parozet

Direction : Marion JORDAN
233 Rue de l'Oudar, 01170 GEX

04.50.42.32.40

ce.0011262s@ac-lyon.fr

ÉCOLE VERTES CAMPAGNES

École primaire Vertes Campagnes

Direction : Isabelle LE ROY
Rue des Vertes Campagnes,
01170 GEX

04.50.41.77.67

ce.0010993z@ac-lyon.fr

ÉCOLE PERDTEMPS

École primaire Perdtemps

Direction : Yvan FERROLLET

64 avenue Perdtemps, 01170 GEX

04.50.41.57.34

ce.0010992y@ac-lyon.fr

